## Texte 3 : Portail de l'académie de Paris, site de la Goutte d'Or, la cointervention

La co- intervention peut concerner l'intervention de deux enseignants, mais aussi d'un enseignant et d'un adulte qui n'est pas enseignant. D'où l'intérêt de l'utilisation du terme de «co-enseignement», sans ambiguïté, avec valorisation des deux professionnels.

La co intervention suppose que l'espace et les élèves soient partagés: les deux enseignants sont ensemble dans le même espace ou dans la classe et un espace immédiatement attenant communicant avec la classe.

Les situations qui ne semblent pas relever de cette démarche:

L'échange de services où deux enseignants se succèdent dans la classe; l'intervention de l'un dans un domaine est suivie de l'intervention de l'autre sur un autre sujet : chacun est responsable de son domaine

Le partage du travail institué du type suivant : l'un enseigne, l'autre prépare les supports, corrige les cahiers, fait les photocopies.

L'inégalité permanente de responsabilité: l'un enseigne et dit à l'autre ce qu'il doit faire dans sa classe. L'inutilité d'un des enseignants: par exemple, l'un enseigne pendant que l'autre est dans la classe et attend que le temps passe. La co-intervention signifie au contraire : des tâches professionnelles (au sens conçues ensemble ou dont la préparation est mise en commun, et que chacun fait sienne), les ressources, la planification et la conception de séances, leur organisation (indiquant qui fait quoi), la mise en œuvre, l'évaluation des séances et donc la responsabilité sont partagées.